

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-07-21x-00703 Référence de la demande : n°2020-00703-052-001

Dénomination du projet : Réseau de collecte de cadavres de Loutre (région N-A)

Lieu des opérations : -Départements : l'ensemble des départements de la région Nouvelle Aquitaine

Bénéficiaire : Cistude Nature GMHL

MOTIVATION ou CONDITIONS

Après avoir pris connaissance du programme déposé par l'association Cistude coordinatrice d'un programme de récupération d'animaux écrasés de la Loutre d'Europe sur les routes en lien avec Limousin Nature Environnement et Poitou-Charentes Nature, lequel est conforme au PNA loutre, et eu égard à l'expérience accumulée notamment en Charente-Maritime,

un avis favorable est accordé sans réserve à la collecte de cadavres d'animaux pour la période 2020 à 2024.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 31 août 2020

Signature :

